



# INFO Sden NORD N° 136

Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale  
BOURSE DU TRAVAIL  
Rue Geoffroy St Hilaire 59042 LILLE CEDEX  
Tél. 03.20.52.56.55  
Directrice de publication : Liliane MORTIER  
Périodique au prix de 0,30 €  
N° CP 1106 S 05884 - Imprimé par nos soins.

DISPENSÉ DE TIMBRAGE Lille Moulins

PRESSE

Distribuée par LA POSTE

Déposé le : mercredi 29 septembre 2004

## ÉDITO

Page 1

AG de rentrée

Pages 2 & 3

Vive la rentrée !

Page 4

La santé au travail

Page 5

Pétition Roland Veuillet

Page 6

Déclaration au CTPD

Page 7

École primaire : la triste  
logique de la calculette

Pages 8 & 9

Élections au CA

Pages 10 & 11

Matériel syndical

Pages 12 & 13

Appel à la régularisation des  
sans papiers scolarisés

Pages 14 & 15

Déclaration PERRIER

Page 16

Agenda & Échos de la CGT

Page 17

Budget 2005

Page 18

## Édito

Mercredi 8 septembre devant le rectorat, mercredi 22 septembre devant la Préfecture et les sous-préfectures... Nous avons déjà eu l'occasion en ce mois de septembre d'affirmer que la rentrée ne se passait pas sans problème: manque criant de personnel d'encadrement éducatif (la fin des MI-SE conjuguée à celle des aide-éducateurs se faisant de plus en plus sentir), classes encore surchargées par rapport aux besoins réels (dans le 2nd comme dans le 1er degré), enseignants sur services partagés aisant le grand écart entre plusieurs établissements.

Le projet de budget 2005 présenté en Conseil des Ministres le 22 septembre se situe dans la même ligne droite, affichant une diminution nette de 9 660 emplois (5 500 postes d'enseignants supprimés à la rentrée prochaine).

Dans le même temps, Thélot s'apprête à remettre le 12 octobre à François Fillon le rapport sensé clore le « Grand Débat sur l'École ». L'une des mesures « phares » a déjà fait couler beaucoup d'encre: la redéfinition du métier d'enseignant qui verrait son « temps de présence légal » dans les établissements du 2nd degré augmenter de « 4 à 8 h ». Mais il y a bien d'autres choses: le renforcement de l'autonomie des établissements, la création d'EPL du 1er degré, etc... Nous y reviendrons dès sa parution officielle (Le 20 octobre, les directions des SDEN 59 et 62 consacreront une après-midi d'analyse au rapport Thélot).

Plus que jamais, l'heure n'est pas au relâchement. Sur tous les fronts (cf. ci-dessous), le gouvernement avance. Il faudra bien envisager des ripostes de plus grande ampleur que les rassemblements que nous avons connus les 8 et 22 septembre.

William ROGER,  
Secrétaire Général du SDEN 59

### ***Dernière minute !***

*Nos élus paritaires nationaux nous alertent sur d'importantes modifications des règles du mouvement de mutations/affectations pour 2005 avec un pouvoir renforcé des rectorats qui vont établir des listes de postes dits 'APV' (à « affectation prioritaire valorisée ») hors barème !*

**Attention !** La date limite de prise en compte des situations familiales n'est plus au 1er mars mais est avancée **au 10 décembre 2004**, nouvelle date de clôture des inscriptions à l'inter-académique.

*Le BO spécial mouvement paraîtra le 21 octobre.  
Nous y reviendrons dans le prochain Info SDEN ou Info URSEN.*

# Compte rendu de l'AG de rentrée

**Un matin d'août... Le 30 août...  
Vincent, Françoise, Paule et les autres,  
tous adhérents du Sden CGT 59  
se sont réunis Salle Delory à Lille...**

William Roger, notre Secrétaire départemental, dresse le bilan de rentrée avant de donner parole à la salle.

## Bilan de rentrée

### Contexte social

#### • Dossiers d'été

EDF devient une SA, première étape vers l'ouverture du capital / privatisation.

Et que dire de la réforme de la Sécu, on paye plus, on est moins remboursé et on est plus surveillé.

#### • Chantage à la délocalisation dans le privé

Ça commence en Allemagne chez Siemens, ça se poursuit chez Bosch à Vénissieux: sous prétexte « d'éviter une délocalisation », pression patronale pour obtenir un « accord d'entreprise » qui revient sur des acquis sociaux gagnés de haute lutte (par des conventions collectives de branches ou nationales). « Grâce » à la CFDT et à la CGC — signataires -, c'est l'augmentation du temps de travail sans compensation salariale. C'est aussi, la prime d'intéressement supprimée pendant 3 ans. C'est encore, le paiement du pont de l'Ascension supprimé. C'est également, les heures de nuit moins payées (majoration réduite de 25 à 20%). L'affaire fait école. Les cas ne se comptent plus.

**Et ça ne s'arrêtera pas là. Déjà le Medef trouve les heures supplémentaires trop chères, les lois ringardes. Alors...**

### Loi sur les libertés locales du 13/08/04

*C'est le nom donné à la décentralisation nouvelle formule. La loi génère des modifications insoupçonnées.*

#### • Personnels ATOSS

Les missions des personnels TOSS seront transférées aux collectivités territoriales, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Après la parution des décrets d'application (d'ici fin 2005), et pendant 2 ans, les TOSS pourront opter, soit pour une intégration directe dans la fonction publique territoriale, soit pour un placement en position de détachement sans limitation de durée. *Au terme des 2 ans, les personnels qui n'auront pas opté pour l'intégration seront mis en position de détachement.*

#### Plans régionaux de formation

La loi sur les libertés locales, c'est aussi une carte des formations dessinée au niveau régional autour des besoins exprimés par le Medef.

#### • Transfert des allocataires d'état aux CAF

Les nouveautés de la rentrée, c'est également le projet de prise en charge des prestations familiales des agents de l'état par les CAF (Bonjour les inégalités dans l'octroi des prestations selon les CAF!). Et donc le transfert des personnels qui gèrent ces prestations. Cf. la déclaration de l'UGFF-CGT dans l'Info Sden d'août.

### Éducation nationale

#### • Emplois

En 2003 & 2004, disparition de 25000 à 30000 emplois d'encadrement éducatif (MI/SE, emplois-jeunes, aides-éducateurs) et de 5500 emplois d'enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré. En 2004, créations dans le 1<sup>er</sup> degré, insuffisantes pour accueillir 54000 élèves supplémentaires.

Et, le budget 2005 prévoit de nouvelles coupes sombres : près de 10 000 emplois [voir chiffres actualisés en dernière page].

#### • La nouvelle « Loi d'orientation »

La publication à venir (le 12 octobre) du rapport Thélot préparatoire à une loi réformant globalement le système éducatif ouvre de sombres perspectives. (cf. le pré-rapport en page « Actualités » de notre site national <http://www.unsen.cgt.fr>).

#### • Salaires

2003 : pas d'augmentation des salaires malgré une inflation de 2,2 %.  
2004, augmentation de 0,5 % le 1<sup>er</sup> janvier, et une inflation de 1,6 % sur les 6 1ers mois.

**On dépense plus, on ne gagne pas plus !.**

#### • Mouvement

Les élus paritaires dénoncent un accroissement du pouvoir des Recteurs.

Certaines pièces, versées au dossier, ne sont pas analysées dans les commissions paritaires nationales, parce que non validées par les Rectorats.

À Lille, communication des

documents en dernière minute : le vendredi pour une commission le lundi. Modification du calendrier des commissions pourtant planifiées 6 mois auparavant!

Nomination tardive des TZR. L'exemple des mathématiques est frappant. Fin août, seuls 23 sont affectés sur 130 TZR,

**Tout est fait pour compliquer le travail des élus paritaires et compromettre la défense des dossiers.**

## Interventions

### • 1<sup>er</sup> degré.

Fabienne nous informe de la circulaire reçue par les directeurs de crèche, leur demandant de conserver les enfants jusque 4 ans (au lieu de 3 ans).

**Attention, c'est la conservation des petites et moyennes sections en école maternelle qui est là compromise.**

### • Décentralisation.

Michèle incite les enseignants à la solidarité avec les personnels décentralisés pour éviter qu'il n'en soit de même avec les enseignants à terme. Colette s'inquiète du recrutement à venir des CES/CEC par les collectivités territoriales dans le cadre du RMA.

### • Santé.

Michèle s'inquiète de l'impact sur la santé à la fois de la dégradation des conditions de travail & des déremboursements successifs. Benoît s'inquiète de l'augmentation à venir du coût des mutuelles. Marie-Paule évoque le harcèlement et le nombre insuffisant de postes de réadaptation. Marie-Jeanne suggère aux participants d'user de leur droit au suivi médical auprès de la médecine de prévention du rectorat. Michèle propose de travailler avec la protection de l'enfance pour obtenir un réel suivi médical de l'élève.

### • Précarité.

William demande à ce que l'enquête de rentrée soit remontée au Sden dans les meilleurs délais. Colette nous demande d'interpeller nos chefs

d'établissement pour savoir comment ils vont compenser la baisse du nombre de CES/CEC.

### • CDI.

Martine évoque leur situation particulière : diversification des missions, augmentation de la charge de travail, extension des horaires d'ouverture, prise en charge des CDI par des aide-éducateurs. Elle rappelle que la CGT s'est toujours insurgée contre le recrutement des précaires. Elle réclame le recrutement de personnels qualifiés.

### • PAF

William met l'accent sur les délais d'inscription au PAF : trop courts. Les inscriptions seront closes le 15 pour le 2<sup>nd</sup> degré et le 30 pour le 1<sup>er</sup> degré.

Brigitte nous incite à faire valoir notre droit à la formation. Elle précise que les syndicats interviennent dans les commissions pour défendre les demandeurs mais aussi pour infléchir la politique de formation du rectorat. Elle nous invite à remonter nos demandes, nos besoins et/ou les raisons pour lesquelles nous ne nous inscrivons pas. Ces informations sont précieuses pour mieux intervenir.

### • Secteur public / secteur privé

Roger revient sur les attaques sans précédent faites aux travailleurs du secteur privé. Il fait le parallèle avec les attaques contre le secteur public : diminution du nombre de CES/CEC, d'aide-éducateurs, de postes d'enseignants, de places aux concours. Hervé revient sur la remise en cause des 35 heures, l'instauration du service minimum à la SNCF, les atteintes au droit de grève, le refus du dialogue social. Francine propose d'intervenir dès la rentrée, car les problèmes sociaux concernent nos élèves et expliquent, pour partie, bon nombre de leurs difficultés.

### • Relations avec la confédération

Benoît suggère de demander à la Confédération de se positionner sur la Constitution européenne.

## Comment réagir ?

### 👉 Organiser la vie syndicale

Un livret d'accueil / guide de la section syndicale sera disponible en octobre au Sden. « Faire redémarrer les sections, les dynamiser, c'est l'un de nos axes, il sera développé lors du prochain congrès du Sden en mars 2005 » William

### 👉 Se former

Une formation CA est organisée les 15 & 16 novembre. Une formation accueil avant Noël.

### 👉 Faire des adhésions.

Contactez les nouveaux le plus rapidement possible.

### 👉 Informer les personnels

Afficher les articles de la presse syndicale : « Info Sden », « Info Ursern », « Perspectives » ...

Afficher les appels à manifestation.

### 👉 Provoquer des AG

Benoît suggère que le Sden propose une nouvelle AG à la fin du premier trimestre sur le mode de celle-ci.

### 👉 Mobiliser

Comme dirait Michèle « Se syndiquer, c'est investir. C'est pas côté en bourse, mais ça peu rapporter gros. Se mobiliser, c'est obligatoire. C'est un manque de respect que de laisser filer tous les acquis sociaux obtenus de haute lutte ».

« Je fais confiance aux mouvements actuels, ajoutait Benoît. L'exemple des manifestations du lundi en Allemagne peut être suivi ».

Pour finir sur une note optimiste, Hervé nous informe que certaines écoles sont déjà occupées.

Tout espoir est donc permis. Restons vigilants. Tenons-nous informés. Agissons le moment venu.

MJ Kozlowski

# Vive la rentrée !

Les discours de pré-rentrée se disent sur le mode de *'tout va très bien, Madame la Marquise'*.

D'autres crient les couacs de la rentrée.

## Info ou intox ?

Illustrons par le concret des vécus.

### **Ubiquité quand tu nous tiens**

Trois matinée par semaine, une enseignante, non motorisée, dispose d'une heure chrono pour avaler les 40 kilomètres qui sépare les 2 établissements dans lesquels elle enseigne.

Un autre enseignant zigzague entre 2 établissements. Il commence sa journée dans le 1<sup>er</sup>, enchaîne **l'heure suivante** dans le 2<sup>ème</sup> - distant de **25 km**, puis revient au 1<sup>er</sup> !

Dans une Segpa, un seul enseignant encadre deux groupes d'élèves : les uns en cuisine, les autres en salle. En toute insécurité.

### **À quoi ça sert les sous ?**

Des aides-éducateurs, en fin de contrat depuis deux mois, ne peuvent ouvrir de dossier ASSEDIC. L'administration qui les gère, tarde à remettre l'attestation de fin de contrat.

### **Comment gérer les stocks ?**

Des enfants changent de classe, voire d'école, une semaine après la rentrée. L'inspection académique estime que les effectifs sont insuffisants. Les enfants sont dispatchés.

### **Remettre la France au travail.**

Les sous services sont complétés ici par un enseignement dans une discipline inconnue, là par des heures en Segpa, ailleurs par des activités qui relèvent d'auxiliaires de vie.

### **Ton temps, mon temps, celui qu'on veut nôtre...**

Les emplois du temps regorgent de délices variés.

Les trous. De 9 h 30 à 17 h 30, pour 4 heures de cours.

Les heures enchaînées. 7 à 8 heures non stop, parfois même sans pause déjeuner ni pour les élèves, ni pour les enseignants.

Les heures saucissonnées. Des cours d'arts appliqués scindées en deux fois 1 heure, des heures de TP en deux fois 2.

### **Petits chefs et grosse casquette**

Et que dire des proviseurs ?

Il y a ceux qui décident de tout dans leur tour d'ivoire. Il y a ceux qui cassent les équipes. Il y a ceux qui modifient les classes, et les niveaux, et les disciplines annoncés en conseil d'enseignement. Il y a ceux qui communiquent avec la presse alors qu'ils tiennent leur personnel dans l'ignorance totale. Et, il y a ceux qui cumulent, en toute impunité.

**C'est ici, là, ailleurs, près de chez vous, peut-être même chez vous. Et si ce n'est aujourd'hui, demain n'est pas loin.**

M-J K.

***Autoritarisme et incurie sont très tendance chez les proviseurs. Envoyez vos témoignages: Nous constituons une banque de données avant action.***

## **Comment dégoûter les titulaires sur zone de remplacement (TZR) ?**

*Dans la banlieue illoise, une certifiée de lettres modernes s'est vue affecter sur deux établissements. Dans l'un, elle enseigne 6 heures de français. Là tout est OK. Mais pour les 12 heures restantes, dans un autre collège, là voilà affectée en Segpa. Quoi de plus normal n'est-ce pas que d'occuper le demi-poste d'un instituteur spécialisé ? Et l'affaire ne s'arrête pas à ça ! Dans cette Segpa, « on » lui met gentiment la pression pour qu'elle enseigne l'histoire géographie. Les profs d'histoire géo apprécieront de savoir qu'on peut s'improviser spécialiste de leur matière. **Au-delà, quel cas est-il fait des élèves qui se retrouvent face à un enseignant qui ne connaît pas la matière ?***

Sur nos conseils, la collègue a demandé une ré-affectation au DRH, par voie hiérarchique. En attendant, bien sûr, elle refuse catégoriquement d'enseigner l'histoire-géo. Simultanément, nous avons interpellé le rectorat sur la question. À ce jour, nous n'avons pas de réponse. Affaire à suivre.

Au fond, ce mépris des TZR par l'administration cadre bien avec les orientations gouvernementales qui visent à supprimer le statut de titulaire remplaçant pour laisser la place à des précaires (contractuels ou vacataires) qui ne touchent pas de frais de déplacement, qui peuvent « disparaître » en fin de remplacement, et qui, tout simplement, sont plus malléables.

Exemple près de Lille: « on » a fait signer un contrat d'un mois pour un service partagé de 9 heures dans un établissement et 9 heures dans un autre. Difficile pour un précaire de refuser. Là, c'est aux sections syndicales de veiller.

**Francine Hercberg**



# La santé au travail

## Le Sden-CGT 59 lance une campagne de développement de la médecine de prévention

Augmentation de la charge de travail, diversification des missions, dégradation des conditions de travail... notre santé s'en ressent.

Il faut en finir avec la cécité de notre administration de tutelle.

Il faut la mettre face à ses carences.

Tous les personnels de l'éducation nationale ont droit à une visite médicale auprès de la médecine de prévention.

À quand remonte votre dernière visite ? Cherchez bien ! Depuis votre titularisation, vous n'avez jamais reçu de convocation.

Aujourd'hui dans le privé, flash est mis sur une dégradation du suivi médical des salariés. Le délai devient bisannuel (2 ans entre les deux visites au lieu d'un).

Nous en sommes déjà là. Sur le papier seulement.

**Mettons le Recteur face à ses responsabilités.**

Le Sden — CGT 59 l'a déjà interpellé, le 10 septembre.

**Cf le fac similé du courrier envoyé au recteur, ci-contre. Vous pouvez obtenir copie de l'intégralité de la lettre en vous adressant au Sden.**

Envoyons-lui massivement des lettres de demande de visite.

**Cf le modèle de lettre ci-contre.**

### FAC SIMILÉ DE LA LETTRE

#### ENVOYÉE AU RECTEUR

Lille, le 10 septembre 2004

Monsieur le Recteur,

Nous vous saurions gré de bien vouloir tout mettre en œuvre pour assurer le développement de la Médecine de Prévention. [...]

**« Chaque recteur doit établir un plan de relance de la médecine de prévention destiné à mobiliser les moyens nécessaires, notamment, pour l'identification des risques professionnels, la surveillance au moins annuelle de s personnels à risques, les activités de tiers temps, les actions de prévention ».**

Or, dans notre Académie rien ne s'est amélioré, au contraire.

Hier deux médecins de prévention assumaient la multiplicité des missions. Aujourd'hui, il en reste une seule. Au lieu de s'améliorer, la situation se dégrade encore.

**Recrutez le nombre de médecins de prévention nécessaires [...]**

Au regard de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, nous vous demandons, **Monsieur le Recteur**, de faire diligence.

**Nous vous demandons de mobiliser les moyens nécessaires et de recruter des médecins de prévention, pour vous mettre en conformité avec les dispositions légales.**

Etc...

### MODÈLE DE LA LETTRE DE DEMANDE DE VISITE MÉDICALE

Monsieur le Recteur,

En vertu du décret 82-453 du 28 mai 82, je sollicite l'obtention d'un rendez-vous pour une visite médicale auprès de la médecine de prévention.

En effet, je n'ai jamais bénéficié du droit au suivi médical.

Je vous saurais gré de tout mettre en œuvre pour répondre favorablement à ma requête dans les meilleurs délais.

Avec mes remerciements anticipés,

Recevez, **Monsieur le Recteur**, mes respectueuses salutations.



UNION NATIONALE  
DES SYNDICATS  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

263, RUE DE PARIS  
CASE 549 – 93515  
MONTREUIL CEDEX

FÉDÉRATION DE  
L'ÉDUCATION DE  
LA RECHERCHE ET  
DE LA CULTURE

## Pour la levée des sanctions à l'égard de Roland Veillet

Roland Veillet, CPE, militant syndical, a été sanctionné très lourdement pour ses prises de position syndicale pendant la grève de 2003. Il s'était opposé notamment au remplacement des surveillants grévistes par des maîtres au pair (*étudiants du lycée nourris et logés gratuitement*).

A l'issue d'un conseil de discipline qui fut une véritable parodie de justice de la part de l'administration, notre camarade a été muté d'office à Lyon à la rentrée de septembre 2003. Cette sanction aux lourdes conséquences personnelles a marqué le mouvement 2003 par sa sévérité exceptionnelle.

Le ministère a annoncé qu'il refusait son retour dans le Gard, prolongeant encore d'une année au moins la sanction.

Après une année de luttes opiniâtres et infructueuses, notre camarade en dernière extrémité, est en grève de la faim depuis le 30 août 2004.

**Les organisations syndicales signataires (Snes-Fsu, Sud-Education, Fsu, Unsen-Cgt, Snetaa- fédération Eil) , les personnels sous signés demandent à nouveau**

**L'annulation de la sanction frappant Roland VEUILLET**

**et la mise en place d'une enquête administrative permettant que ce dossier soit réexaminé.**

NOM-Prénom	fonction	établissement	signature



## Comité Technique Paritaire Départemental du 7 septembre

### Déclaration du Sden—CGT 59

#### 2004, une nouvelle rentrée scolaire sous le signe de l'austérité budgétaire

Cette rentrée scolaire, tout personnel de l'Éducation Nationale veut naturellement qu'elle se passe bien : mais les espoirs se heurtent bien souvent à la triste réalité...

A la première vague de suppressions d'emplois-jeunes et de MI-SE intervenus en septembre 2003 s'ajoute à cette rentrée une deuxième vague : en deux rentrées ce sont de 25 à 30 000 emplois d'encadrement éducatif qui auront disparu. Qui peut croire qu'avec une telle amputation les missions de surveillance et d'accompagnement des élèves des écoles, des collèges et lycées ne seront pas touchées ? Ce ne sont pas les assistants d'éducation qui combleront les suppressions.

Ce véritable désastre est également alimenté par la disparition de près de 4000 emplois d'enseignants dans le 2nd degré en cette rentrée 2004 et par des créations insuffisantes dans le premier degré pour faire face à 54000 élèves supplémentaires. Nous allons en subir les conséquences : impossibilité de maintenir certains projets d'école, alourdissement des effectifs par classe, suppressions d'options dites « non-obligatoires », multiplication des services partagés entre plusieurs établissements...

Mais à peine la rentrée sera faite que nous serons déjà plongés dans la préparation de la rentrée 2005. Les chiffres ne sont pas encore connus avec exactitude mais les premières annonces gouvernementales nous indiquent que ce sont encore des milliers de suppressions d'emplois qui seront programmées.

Cette année sera aussi l'année de la conclusion du fameux « Grand Débat » sur l'école. Le rapport de Claude Thélot sera remis au 1<sup>er</sup> ministre à la mi-octobre, mais le contenu a pour partie déjà « filtré ». Il s'agirait notamment de « redéfinir le métier d'enseignant », avec comme conséquence l'augmentation du temps de présence des enseignants du secondaire sur le lieu de travail de « quatre à huit heures » ; ou encore de transformer les écoles en EPLE avec un véritable chef d'établissement à leur tête. Ces propositions vont-elles dans le sens d'une amélioration des conditions de travail des personnels et des jeunes, d'une amélioration des apprentissages ?

A vrai dire nous en doutons fortement.

Rappelons pour terminer, quelques chiffres concernant notre département :

le taux de jeunes en grave diffi-

culté de lecture avoisine les 9% (Journée d'appel de préparation à la défense 2003), alors que la moyenne nationale est de 6,3% ;

la fréquence des « sorties » sans qualifications est proche elle aussi des 9% pour notre académie (année 2001/2002) alors que la moyenne nationale est de 7% ;

le taux de réussite au baccalauréat général est de 79,7% (session de juin 2004), la moyenne nationale étant de 82,5% ; le taux de réussite au baccalauréat technologique (session de juin 2004) est de 74%, la moyenne nationale étant de 77,1%.

Sans vouloir faire de misérabilisme nous sommes inquiets et en désaccord avec tous les choix de restrictions budgétaires mis en œuvre.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Ce n'est pas un « dialogue de sourd » qui devrait maintenant s'engager mais un échange véritablement constructif ou chacun doit prendre sa part de responsabilité.

# École primaire : la triste logique de la calculette

- Depuis le CTPD du 7 septembre, quelles nouvelles du front ?

**Le 9 septembre, l'interpellation de R. Dunoyer, Inspecteur d'Académie, par William Roger, Secrétaire Général du Sden**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Une fermeture de classe non prévue en fin d'année scolaire est programmée à l'École Pierre de Ronsard (niveau II) dans le quartier roubaisien des Trois Ponts (CTPD du 07/09/04). Ce matin, l'équipe éducative et les parents se sont mobilisés pour stopper cette décision qu'ils jugent incompréhensible.

Nous leur apportons leur appui et vous demandons de surseoir à cette décision.

Cette fermeture touchera une classe de CM1; Les 21 élèves de cette classe (est-ce vraiment trop ?) vont se voir répartir dans les deux autres CM1 et dans une classe mixte CM1/CM2, alors qu'il faudrait au contraire les alléger, ou au minimum les maintenir en l'état, ne serait-ce que pour tenir compte du public scolaire très défavorisé accueilli (l'école est bien entendu classée en ZEP, et l'on constate de très grosses difficultés de lecture/écriture chez des enfants de CM1).

Signalons à ce propos que les chiffres ne tiennent pas compte de l'accueil dans cette école—sans moyen supplémentaire—de beaucoup de primo-arrivants, ce qui justifie qu'on n'alourdisse pas la taille des classes.

Au total, la fermeture est décidée parce qu'il manquerait 8 élèves dans l'école (175 inscrits à la rentrée alors que le « seuil » fixé par vos services est à 183).

Ce faisant, vous ne tenez pas compte du fait que le quartier des Trois Ponts connaît beaucoup de mouvements de population et que les familles inscrivent encore leurs enfants pendant tout le mois de septembre.

Par ailleurs, les prévisions pour l'an prochain, eu égard aux effectifs en niveau I, indiquent qu'il y aura probablement plus de nouveaux arrivants que cette année. Il est donc tout à fait envisageable de prendre une mesure conservatoire cette année, y compris pour éviter le phénomène de va-et-vient pour la collègue dont le poste est supprimé. Notons que le départ de cette collègue briserait une équipe éducative très soudée et stable.

Nous comptons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sur votre sens de la justice sociale, dont ont tant besoin les enfants de ce quartier de Roubaix.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations distinguées.

13/09/04, réponse de R. Dunoyer

En voici quelques extraits...

« (...) je me devais de prononcer une fermeture de classe afin de préserver l'équité au regard de toutes les écoles du département ».

**[Vive l'équité dans la pénurie !]**

« Avec une moyenne de 21,87 élèves par classe après fermeture... »

**[Mais 24 élèves dans les CM1...]**

« ... je suis persuadé (...) que l'équipe pédagogique saura s'adapter à la nouvelle structure. »

**[S'adapter à la pénurie...]**

**...perspective réjouissante !]**

« Toutefois, je ne manquerai pas, dans le cadre des travaux préparatoires de la rentrée [2005], de réexaminer la situation de cette école. »

(Ce sera son successeur, l'IA René Dunoyer étant à son tour sur le départ).

## Une fermeture de classe ? Un traumatisme pour les enfants !

Il était une fois une école élémentaire, l'école de la rue Léon Jouhaux à Lille: 5 classes, une par niveau, 94 élèves en tout à la rentrée (moyenne 18,8). Le « seuil de fermeture » fixé par l'IA étant à 99 élèves, le 7 septembre au CTPD le couperet tombe: une classe doit être fermée. En l'occurrence, ce sera le CE2: les enfants seront répartis dans le CM1 ou dans le CE1. Imaginez ces enfants qui étaient l'an passé en CE1, qui ont commencé pendant 8 jours en CE2 et qui... après un petit jeu de calculette... se retrouvent replongés le 8 septembre en CE1!

La nouvelle « moyenne » de l'école après cette fermeture: 23,5 élèves par classe. Pas de problème dit l'Inspection académique qui ne connaît que colonnes et chiffres... Mais sur le terrain ? Pour les personnels ? Et les enfants !!!

WR

Lu dans la *Voix du Nord* du dimanche 19 et du lundi 20 septembre, l'article ci-dessous



### **Scolarisation des enfants de deux ans: une convention inédite à Houplines**

**Nous tenons à le reproduire dans son intégralité, pour le soumettre à votre sagacité:**

*« Une convention inédite dans le département du Nord a été signée vendredi matin par le maire d'Houplines, Jacques Deruyter, et l'inspecteur d'Académie, René Dunoyer. Cet accord porte sur la scolarisation des enfants de deux ans. Il prévoit que l'État n'accorde qu'un demi-poste d'enseignant. À charge à la commune de financer le poste nécessaire à l'accueil des enfants l'après-midi. Ce dispositif existe déjà dans une quinzaine d'écoles du Nord, expliquait M. Dunoyer, mais c'est la première fois qu'il s'inscrit dans le cadre d'une convention écrite et signée par les deux parties.*

*Dans les faits, un professeur des écoles s'occupe des enfants de l'école Jean-Jacob le matin, et l'après-midi, c'est une animatrice payée par la ville qui prend le relais. L'État n'est pas tenu de prendre en charge la scolarisation des enfants de deux ans. Mais, notamment en raison du faible taux de crèches, le taux est particulièrement élevé dans le Nord (plus de 60 %) alors que la moyenne nationale s'élève à 30 %. D'où l'émoi que suscite cette initiative, notamment chez les syndicats d'enseignants, et chez les maires qui ne sont pas loin de penser qu'ils sont en face d'un nouvel exemple de transfert de charges de l'État vers les communes.*

*M. Dunoyer, pour sa part, voit dans cette mesure la possibilité d'étendre la scolarisation des enfants de deux ans, surtout dans les bassins de populations socialement défavorisées, où le taux est moins élevé (40% par exemple à Lille-Sud) qu'ailleurs dans le département. »*

Sans commentaires ! dit-on souvent dans ces cas-là. Et pourtant ! Le devenir des écoles maternelles devient un véritable enjeu de société.

### **Petit bilan sur les « ouvertures » de rentrée dans l'Académie de Lille !**

Fin mai 2004, l'IA intimait aux directeurs et directrices de l'Académie de remplir leurs écoles. Fini les quotas à 25 en ZEP, notamment en maternelle. Enfin, on nous précisait que le dépassement des capacités optimales d'accueil ne signifiait pas ouverture de classe.

Certes à l'issue du CTPD du 7/09/2004, certains résultats semblent encourageants : 19 abandons de fermeture... dont 11 écoles qui restent avec une moyenne d'élèves par classe supérieure à 25 ! Parallèlement des fermetures sont prononcées dans 12 écoles ! 12 écoles qui ont commencé la rentrée et qui, huit jours plus tard, apprennent subitement qu'on leur ferme une classe !

Il y a certes des « privilégiées » qui bénéficient d'une ouverture de classe de dernière minute (une trentaine d'écoles), mais il faudrait se mettre d'accord sur la signification de « privilégiées » puisque 18 écoles ayant bénéficié de cette ouverture se trouvent encore contraintes de maintenir des classes à plus de 25 élèves !

Les seuils administratifs d'ouverture et fermeture ne fonctionnent qu'à sens unique. Ne nous laissons pas faire ! Exigeons des classes à 20 élèves maxima ! Et embauchons des profs d'école titulaires en nombre suffisant pour faire face à la hausse démographique bien réelle !

Fabienne YUNG

**Réunion 1er degré (au siège du syndicat à Lille)**

**Le MERCREDI 6 OCTOBRE à 14H30**

**Nous avons besoin de votre réflexion, de votre expression pour envisager des ripostes collectives !**

# Élections au C. A.

- ***Formation des élus les 15 & 16 novembre :***  
⇒ ***Déposez vos demandes de congé de formation syndicale avant le 15 octobre !***

## En attendant le stage, quelques informations pratiques...

Le Conseil d'Administration est l'instance où se donnent les informations d'orientation sur l'avenir de l'établissement. Il est nécessaire d'être informé pour revendiquer en toute connaissance de cause.

## Constituez une liste CGT

- Vous marquerez ainsi la représentativité du syndicat au niveau départemental.
- Vous occuperez plus facilement l'espace revendicatif au conseil d'administration.

D'autant que deux noms suffisent pour présenter une liste (1 titulaire - 1 suppléant)

## Renseignements complémentaires

- Le nombre maximum des candidats pour une liste = 14
- La liste s'élabore en réunion syndicale.
- Les candidats peuvent être titulaires, MA, MI -SE, contractuels.

En vertu de l'article 18 du décret du 30 août 1985, les personnels enseignants et ATOSS non-titulaires sont électeurs s'ils sont employés pour une durée égale à 150 heures dans l'établissement de leur lieu d'exercice au moment des élections. Ils sont éligibles s'ils sont nommés pour une année scolaire dans cet établissement.

Ces dispositions s'appliquent aux stagiaires IUFM, aux assistants étrangers, aux MI/SE ainsi qu'aux Contrats Emploi Solidarité, aux Contrats Emploi Consolidés, aux Emplois jeunes et aux Assistants d'Éducation.

## Textes de référence

- Décret 85.924 du 30 août 1985 relatif aux EPLE, modifié par le décret n° 90.978 du 31 octobre 1990
- Circulaire n° 2000-083 du 09/06/2000
- Circulaire n° 2001-078 du 03/05/2001

## Modalités et calendrier

- Affichage des listes électorales par le chef d'établissement : **20 jours avant l'élection**
- Date limite du dépôt des déclarations de candidatures signées par les candidats : **10 jours francs avant.**
- Date limite d'envoi des matériels de vote aux personnels : **8 jours avant.**
- Vote par correspondance possible dès **6 jours avant** (sous double enveloppe avec une enveloppe vierge à l'intérieur et une enveloppe extérieure comprenant : nom, prénom, adresse, signature)

*Attention: Vérifiez que le matériel soit bien transmis aux collègues malades (en particulier aux syndiqués !)*

- Les élections ont lieu dans un local de vote accessible, avec isolement, et urnes distinctes par catégorie,
- **Le scrutin se déroule pendant 8 heures consécutives, sans interruption le midi. Le bureau de vote est tenu par deux personnes.**

## Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est tripartite. Elle se répartit entre l'administration, les élus représentant le personnel et les élus des usagers

## Composition du Conseil d'administration

Administration Membres de droit	Chef d'établissement, adjoint, gestionnaire, CPE, chef des travaux, élus des collectivités territoriales, personne (s) qualifiée(s)
Personnels Élus	Personnels d'enseignement & d'éducation Personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques et ouvriers de service et d'entretien
Usagers Élus	Parents & Élèves

En ce qui concerne les représentants des personnels d'enseignement & d'éducation: 6 ou 7 élus en fonction de la taille de l'établissement.

## Information du syndicat

- Remontez vos listes au CA au Sden (par téléphone, fax, courriel...)
- Informez-nous des résultats (imprimé publié dans le prochain Info Ursen)

## Formation

Cette année, le stage CA se déroulera les **15 et 16 novembre 2004**.

Attention au délai ! Formulez votre demande de congé de formation syndicale, avant le 15 octobre, dernier délai. Des modèles de demande de congé de formation syndicale sont disponibles au Sden.

Contactez-nous dès votre inscription sur une liste. N'attendez pas les résultats du scrutin.

COUPON RÉPONSE à renvoyer au Sden — CGT 59

### Inscription au stage CA (Conseil d'Administration) du 15 & 16 novembre 2004

Je souhaite participer au stage CA

NOM & Prénom \_\_\_\_\_

Établissement \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



**S.D.E.N. C.G.T 59**  
**Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale CGT**  
*Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture*  
**Rue Geoffroy Saint Hilaire - 59042 LILLE Cedex**

## BON DE COMMANDE MATÉRIEL

À utiliser par le trésorier de section ou le syndiqué « isolé » dans un Établissement

Le \_\_\_\_\_

Au Trésorier du SDEN

Cher camarade,

Je désire recevoir pour la section locale Sden CGT du Lycée  LP  Collège   
Segpa  EREA  École  de : (*adresse précise*)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

..... Planches de 1 FNI et 11 timbres (soit 12 timbres)

.....carnets pluri-annuels (si stock épuisé ou carnets complets)

Je m'engage à rendre tous les timbres non placés à la fin de l'exercice.

Bien syndicalement,

Signature :

Nom et adresse pour m'expédier le matériel : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**A afficher**



**Dans votre  
établissement**

Responsable de la section  
syndicale CGT

NOM : .....

PRENOM : .....

TEL .....

Mail : .....@.....

Jours de présences : .....

.....



**Dans votre  
département**

*Syndicat départemental de l'éducation nationale CGT*

Adresse : SDEN CGT 59  
Bourse du Travail  
Rue Geoffroy Saint Hilaire  
59042 Lille Cedex

Tél : 03.20.52.56.55

Fax : 03.20.52.76.92

Mail : [sdencgt@nordnet.fr](mailto:sdencgt@nordnet.fr)

Site internet : <http://www.sdencgt59.org>

*La CGT syndique tous les personnels de la maternelle à l'université*

# Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés

Bourse du travail de Paris, le 26 juin 2004

FSU - UNSEN/CGT - FERC/CGT - SUD Éducation

SGEN/CFDT - UNSA Éducation - CNT - FCPE

Le 26 juin, s'est tenue à la Bourse du Travail de Paris une réunion rassemblant des enseignants, des personnels de l'Éducation nationale, des parents d'élèves, des éducateurs, des collectifs, des syndicats et des organisations attachées à la défense des droits de l'homme préoccupés de la situation des sans papiers scolarisés (de la maternelle à l'université). Ils ont décidé la création d'un réseau de soutien nommé Éducation sans frontières.

Les syndicats, les associations de parents d'élèves, les organisations et les représentants de collectifs et d'établissements signataires appellent les enseignants et les personnels des établissements de tous niveaux à se montrer vigilants, à informer leurs élèves qu'ils sont prêts à se mobiliser pour les aider à faire régulariser leur situation. Ci-dessous, le texte de l'appel adopté le 26 juin.

## Éducation sans frontières

### APPEL À LA REGULARISATION DES SANS PAPIERS SCOLARISÉS

Bourse du Travail de Paris, le 26 juin 2004

Ces derniers mois, les personnels, les parents et les élèves d'établissements scolaires ont obtenu de haute lutte la régularisation d'élèves et de parents d'élèves sans papiers que des lois iniques menaçaient d'expulsion. Des élèves que rien n'aurait distingué de leurs camarades si leurs vies n'avaient été gâchées depuis leur majorité par le refus des autorités de leur accorder le titre de séjour leur permettant de vivre normalement avec leurs familles. La mobilisation des personnels, des élèves et des parents, de leur quartier, les relais qu'ils ont su trouver auprès de personnalités locales et nationales, de centaines d'anonymes aussi, l'écho que la radio, la télévision et la presse ont parfois donné à leur action ont permis d'arracher ces jeunes à la clandestinité. Tout est bien qui finit bien pour ceux-là.

Pourtant, pour quelques cas résolus, des milliers d'autres jeunes, d'enfants, des d'étudiants également subissent, eux aussi, le drame de la privation du droit à une existence décente, l'obsession de l'interpellation, la peur d'une expulsion pratiquée dans des conditions souvent honteuses, l'angoisse d'un avenir bouché par la privation du droit de poursuivre des études supérieures, de travailler, d'avoir un logement, de bénéficier de la Sécurité sociale, etc. Bref, d'être condamnés au dénuement et aux conditions de vie indignes auxquels sont réduits les sans-papiers.

Il est inconcevable d'imaginer nos élèves, les copains de nos enfants, menottés, entravés, bâillonnés et scotchés à leurs sièges d'avion pendant que leurs camarades étudieraient paisiblement Eluard (« J'écris ton nom, Liberté ») ou Du Bellay (« France, mère des arts, des armes et des lois ») ; et que, sans trembler, on effacerait des listes les noms et prénoms des bannis.

Il est du devoir des enseignants, des personnels des établissements scolaires, des élèves eux-mêmes et de leurs parents mais aussi des associations (parents d'élèves, défense des droits de l'homme, anti-racistes) et des organisations syndicales et autres d'agir pour tirer ces jeunes de la situation qui pourrait leur vie.

Agir pour les élèves concernés eux-mêmes, déjà souvent malmenés par des existences chaotiques : exilés, ayant parfois perdu un de leurs parents et traversé nombre d'épreuves. Il ne faut pas ajouter aux tragédies que sont les biographies de certains d'entre eux l'angoisse d'être expulsés d'un pays où ils avaient cru trouver un refuge.

Mais agir aussi pour faire la démonstration aux yeux de nos élèves et de nos enfants, que les discours sur les « valeurs » ne sont pas des mots creux. Il est du devoir de tous ceux qui ont une mission éducative, à commencer par les personnels de l'Éducation et les parents, de montrer à la jeune génération qu'on dit sans repères, que la justice, l'altruisme, la solidarité, le dévouement à une cause commune ne sont pas des mots vides de sens. Et que certains adultes savent faire ce qu'il faut quand des jeunes sont victimes d'injustice ou plongés dans des situations intolérables.

Agir, enfin avec les jeunes eux-mêmes. Qui, s'ils sont associés à des combats justes, renoueront avec des traditions de solidarité, de combat collectif qui leur permettront peut-être, leur vie durant, de faire en sorte que le monde dans lequel ils sont appelés à vivre soit ouvert à tous.

Adultes et jeunes des établissements scolaires constituent une force. Elle doit peser pour que cesse la situation d'exclusion que vivent les élèves sans papiers.

**Nous appelons au développement d'un réseau de solidarité avec les jeunes sans papiers scolarisés, à l'échelle nationale (voire à l'échelle européenne).**

Nous appelons toutes celles et tous ceux, jeunes sans papiers scolarisés, enseignants, personnels d'éducation, parents d'élèves, élèves et étudiants, juristes et avocats, mais aussi organisations syndicales, associations, partis attachés à combattre l'injustice et enfin tous ceux que révolte l'oppression

- à s'associer à cet appel,
- à le reproduire,
- à le faire circuler
- à entrer en contact avec nous.

**Et, dès la rentrée 2004,**

- à recenser les jeunes en difficulté,
- à constituer des équipes qui les aident
- à peser de tout le poids du milieu scolaire pour mettre un terme à des situations insupportables.

**ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES**

***[Pour toute information complémentaire: prenez contact avec le syndicat]***



## Déclaration

### **POUR L'EMPLOI ET L'AVENIR DE PERRIER**

L'entreprise a des comptes à rendre aux populations des territoires et pas seulement à ses actionnaires.

Avec 2 000 salariés dont 500 à la Verrerie du Languedoc, Nestlé est le plus gros employeur privé du Gard.

En 1992, lorsque Nestlé a racheté Perrier, il y avait 2 400 salariés. Aujourd'hui, il en a 1 650.

**Au premier semestre de l'année 2004, le bénéfice net de Nestlé s'est élevé à 2,8 milliards de francs Suisse, avec un chiffre d'affaire en progression de 2,8%. Le taux de rentabilité des actionnaires de Nestlé est de 9,7%, ça ne leur suffit pas, ils veulent passer à 15%.**

C'est pour cela, et uniquement pour cela que la direction de Nestlé fait un odieux chantage : *« vous acceptez les suppressions d'emplois ou on filialise et éventuellement on vend, ... et pas seulement le site de Vergèze ».*

Alors que la CGT n'a cessé de revendiquer que les négociations se concluent par des accords majoritaires, le gouvernement a instauré une loi permettant le droit d'opposition majoritaire.

On mesure aujourd'hui le piège qui a été tendu aux salariés de Perrier par cette conception de la pratique sociale.

La CGT souhaite que s'ouvrent au plus vite de nouvelles négociations, à la fois sur le plan présenté par la direction mais aussi sur les garanties de pérennité et de développement du site (Perrier et la Verrerie du Languedoc).

Elle demande que le Préfet du Gard organise dans les plus brefs délais une table ronde avec l'ensemble des acteurs sociaux, les élus politiques et la Direction de Nestlé, afin de trouver un accord tant économique que social, pouvant satisfaire toutes les parties concernées.

**CGT Perrier  
CGT Verrerie du Languedoc  
Union départementale CGT du Gard  
Comité régional CGT Languedoc-Roussillon  
Fédération CGT de l'agro alimentaire  
Confédération CGT**

Le 16 septembre 2004



# Agenda du Sden CGT 59

## Août - Septembre

<i>Actions collectives</i>		<i>Activité du syndicat</i>		<i>Relations interprofessionnelles</i>	
24 / 08	Réunion intersyndicale	25 / 08	Secrétariat départemental	07 / 09	Réunion à l'UD pour préparer la journée sur « les libertés » (12 novembre)
27 / 08	Réunion intersyndicale	27 / 08	Bureau régional à Lille		
03 / 09	Conférence de presse intersyndicale	29 / 08	AG de rentrée	22 / 09	Participation au Comité Général de l'Union Départementale
08 / 09	Rassemblement devant le Rectorat de Lille (150 personnes). Délégation reçue par le Recteur	08 / 09	Secrétariat départemental		
10 / 09	Réunion intersyndicale	10 / 09	Commission Exécutive de l'UNSEN	27 / 09	Participation réunion des branches professionnelles sur la formation professionnelle
22 / 09	Assemblées Générales d'arrondissement et Rassemblements devant la Préfecture et les sous-préfectures. Délégations reçues par les sous-préfets. Le Préfet, lui, a refusé !	16 / 09	Bureau régional à Lens		
		16 / 09	Pôle lycée à Montreuil	29 / 10 et 01 / 10	Participation au Congrès de l'Union Locale de Tourcoing
		17 / 09	Commission Exécutive du SDEN		
		23 / 09	Secrétariat départemental	<b>Divers</b>	
		24 / 09	Collectif I UFM Montreuil	28 / 09	Présence au Forum de l'Orientation Professionnelle à Lille

## ÉCHOS de la CGT

À COMMANDER

### SALAIRE

Brochure spéciale 18 pages ' Rémunérations, primes, indemnités, NBI, prestations familiales'

septembre 2004

### NON-TITULAIRES

8 pages spécial non-titulaires (contrat, rémunérations, concours, reclassement, droits)

septembre 2004

### ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Guide syndical (20 pages de fiches pratiques + loi et décrets: **INDISPENSABLE !**)

septembre 2003  
(validité permanente)

### ALLOCATIONS FAMILIALES

Dossier de 16 pages de l'UGFF (Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires—CGT)  
Contre le transfert des agents de l'État aux caisses d'allocations familiales

septembre 2004

### DROITS DES SALARIÉS

Numéro spécial de la NVO (Hebdomadaire de la Confédération CGT): *formation professionnelle, négociation collective, contrats de travail, santé et sécurité, restructurations et licenciements économiques* — 50 fiches pratiques — 108 pages — 6 euros

16 septembre 2004



## Budget 2005 : nouvelles régressions

*Quelques chiffres qui confirment les inquiétudes.*

- Une diminution nette de **9 660 emplois**

**Premier degré** : + 1000 (dont 300 réservés aux intégrations des instituteurs de Mayotte) pour faire face à 51 000 élèves supplémentaires !

**Second degré** : - 5 500 (3 400 titulaires, 2 100 contractuels) pour une diminution globale de 44 700 élèves.

**Administratifs** : - 800 (130 sur la centrale et 670 dans les services académiques et les établissements).

**Personnels de direction et d'inspection** : + 40

**Mi-SE / aides éducateurs / assistants d'éducation** : - 5 400 (création de 600 assistants de vie scolaire, transformation de 9 000 emplois MI-SE en assistants d'éducation. Aucun contrat d'aide éducateur venant à échéance d'ici juin 2005 ne sera remplacé : 6000).

- Recrutements externes : - 500 places dans le premier degré (de 13 000 à 12 500) et + 1 500 dans le second degré (de 12 500 à 14 000), sans aucune création de "supports d'emploi" stagiaires, ne permettront pas de retrouver les niveaux antérieurs pour le second degré, ni de remplacer tous les départs en retraite dans le premier comme dans le second degré. D'autant plus que, pour la troisième année consécutive, il n'y aura aucune liste supplémentaire pour le second degré et que se poursuivra pour le premier degré le recours aux listes complémentaires (4 000 en 2004, l'objectif du Ministère étant de les réduire de 1 000 pour 2005).